



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
CANTON DE SERRIS  
VILLE DE CHESSY

## Décision du maire n° 2025.043

Mise en ligne : 28/04/2025

**OBJET** **Délégation à l'exploitant du cinéma Studio 31 le droit d'investir.**

### Le maire de la commune de Chessy,

**Visas** **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** **Considérant que** la commune est propriétaire du fonds de commerce du cinéma Studio 31 ;

**Considérant que** la commune n'exploite pas elle-même l'établissement ;

**Considérant que** le gestionnaire de l'établissement M. David PAJCZER souhaite moderniser l'établissement et pour ce faire il doit obtenir la délégation du propriétaire pour investir les sommes inscrites sur le compte de soutien financier de l'industrie cinématographique ;

**Décide** **Article 1<sup>er</sup>**  
De déléguer à l'exploitant du STUDIO 31 SARL LES CINEMAS DE CHESSY le droit d'investir les sommes inscrites sur le compte de soutien de l'industrie cinématographique dont il est titulaire.

**Article 2**  
La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne. Elle sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un acte et publiée sur le site internet de la commune.

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 18/04/2025**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20250418-DEC\_2025\_043-CC  
Date de télétransmission : 24/04/2025  
Date de réception préfecture : 24/04/2025

LE DIRECTEUR  
DE LA POLICE NATIONALE



Objet : [Illegible]

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20250418-DEC\_2025\_043-CC  
Date de télétransmission : 24/04/2025  
Date de réception préfecture : 24/04/2025